



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 75

Question écrite n° 16998

Texte de la question

M. Frédéric Roig attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessité de mettre en place une radio d'information autoroutière sur l'ensemble de l'A 75. L'A 75 est la seule autoroute française non concédée qui ne dispose pas de radio d'information autoroutière. La radio autoroutière dédiée sur FM 107,7 est désormais une obligation figurant dans les contrats de concessions des autoroutes. Les événements récents qui ont coûté la vie à plusieurs personnes en raison des conditions climatiques, notamment avec des pluies verglaçantes, confirment l'importance de l'information aux automobilistes. L'A 75 relève d'une multitude d'acteurs, la direction interdépartementale des routes Massif Central et six préfectures du Puy-de-Dôme jusqu'à l'Hérault, d'où la complexité de la gestion des épisodes de crises ; un soutien radio serait facilitateur et complémentaire à la mobilisation des services sur le terrain. Au titre de sa fonction de gestionnaire et d'exploitant de l'A 75, l'État a la responsabilité d'informer les usagers. Ainsi, il souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de favoriser la mise en place rapide d'une radio infotrafic de type 107,7 avec des modalités spécifiques à une autoroute non concédée, pour améliorer la sécurité.

Texte de la réponse

Le ministère délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche a signé le 13 mars 2007 une convention de partenariat avec Radio France afin de favoriser la communication en direction des usagers de la route. Cette convention nationale a été déclinée localement avec les stations du réseau France Bleu. Sur l'autoroute A75, il s'agit de France Bleu Pays d'Auvergne, France Bleu Gard Lozère et France Bleu Hérault. De plus, l'information des usagers sur les conditions de circulation en temps réel est diffusée sur les panneaux à messages variables. Une quarantaine de panneaux est implantée sur l'autoroute A75 et répartie sur l'ensemble des départements traversés. Les services du ministère ont également développé une plate-forme informatique d'échange d'informations sur les événements routiers et les perturbations du réseau en temps réel, qui alimente le site Bison Futé et dont les données sont disponibles pour les opérateurs du guidage par satellite (GPS) et de smartphones, qui peuvent ainsi diffuser les informations à leurs clients. Enfin, la direction interdépartementale des routes Massif Central met à disposition sur son site internet, des images de son réseau routier, pour visualiser les conditions de circulation filmées par des webcams, notamment l'état d'enneigement des chaussées en période hivernale. Tous ces vecteurs d'information contribuent à l'amélioration de la sécurité des déplacements et ont été privilégiés à une radio de type 107,7 MHz.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16998

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 988

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7247